

SICAV SECURITY
SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV SECURITY ARRETEE AU 30 JUIN 2005
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30-06-2005

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2005 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, L'actif net de SICAV SECURITY est employé, à la date du 30-06-2005 à raison de 51% uniquement dans des valeurs mobilières, ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un dépassement du niveau des emplois en liquidités et quasi-liquidités (qui représentent 49% de l'actif net contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001).

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-05, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Tunis, le 29 juillet 2005

SICAV SECURITY
BILAN ARRETE AU 30-06-05
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>30/06/2005</u>	<u>30/06/2004</u>	<u>31/12/2004</u>
ACTIF				
AC1-	Portefeuille-titres	613 843	745 169	729 494
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés 3.1	174 995	173 544	199 923
	Obligations et valeurs assimilées 3.2	438 848	571 625	529 571
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	603 301	494 995	498 104
	a- Placements monétaires 3.4	591 543	491 474	482 102
	b- Disponibilités	11 758	3 521	16 002
	TOTAL ACTIF	1 217 144	1 240 164	1 227 598
PASSIF				
PA1-	Opérateurs créditeurs	1 214	1 201	1 209
PA2-	Autres créditeurs divers	307	237	219
	TOTAL PASSIF	1 521	1 438	1 428
ACTIF NET				
CP1-	Capital 3.6	1 191 643	1 209 173	1 179 969
CP2-	Sommes distribuables	23 980	29 553	46 201
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	62	72	69
	b - Sommes distribuables de l'exercice	23 918	29 481	46 132
	ACTIF NET	1 215 623	1 238 726	1 226 170
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	1 217 144	1 240 164	1 227 598

SICAV SECURITY
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-04-05 au 30-06-05
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période	Période	Période	Période	Période
		du 01-04-05	du 01-01-05	du 01-04-04	du 01-01-04	du 01-01-04
		au 30-06-05	au 30-06-05	au 30-06-04	au 30-06-04	au 31-12-04
PR1-	Revenus du portefeuille-titres 3.3	13 032	21 433	19 016	27 901	44 041
	Dividendes	6 665	8 105	10 946	10 946	10 946
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 367	13 328	8 070	16 955	33 095
PR2-	Revenus des placements monétaires 3.5	7 130	11 523	5 100	11 140	20 449
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	20 162	32 956	24 116	39 041	64 490
CH1-	Charges de gestion des placements 3.7	-3 965	-7 334	-3 685	-7 762	-14 980
	REVENU NET DES PLACEMENTS	16 197	25 622	20 431	31 279	49 510
CH2-	Autres charges 3.8	-339	-628	-325	-670	-1 272
	RESULTAT D'EXPLOITATION	15 858	24 994	20 106	30 609	48 238
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	-1 483	-1 076	-396	-1 127	-2 106
	SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	14 375	23 918	19 710	29 482	46 132
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1 483	1 076	396	1 127	2 106
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 777	25 487	-1 046	11 661	18 980
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 025	19 963	484	2 195	5 235
	Frais de négociation	-144	-262	-110	-340	-529
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	37 516	70 182	19 434	44 125	71 924

SICAV SECURITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-04-05 au 30-06-05
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04-05 au 30-06-05	Période du 01-01-05 au 30-06-05	Période du 01-04-04 au 30-06-04	Période du 01-01-04 au 30-06-04	Période du 01-01-04 au 31-12-04
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	37 516	70 182	19 434	44 125	71 924
Résultat d'exploitation	15 858	24 994	20 106	30 609	48 238
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 777	25 487	-1 046	11 661	18 980
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	17 025	19 963	484	2 195	5 235
Frais de négociation	-144	-262	-110	-340	-529
AN2- <u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	-60 988	-60 988	-49 236	-49 236	-49 236
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	2 273	-19 741	-33 840	-197 570	-237 926
a / Souscriptions	486 438	809 537	4 866	31 773	194 574
Capital	452 247	758 195	4 717	30 376	185 128
Régularisation des sommes non distribuables	13 641	17 528	52	152	2 664
Régularisation des sommes distribuables	20 550	33 814	97	1 245	6 782
b / Rachats	-484 165	-829 278	-38 706	-229 343	-432 500
Capital	-459 559	-788 613	-37 217	-218 878	-412 617
Régularisation des sommes non distribuables	-18 326	-20 624	-418	-1 183	-4 082
Régularisation des sommes distribuables	-6 280	-20 041	-1 071	-9 282	-15 801
VARIATION DE L'ACTIF NET	-21 199	-10 547	-63 642	-202 681	-215 238
AN4- <u>ACTIF NET</u>					
en début de période	1 236 822	1 226 170	1 302 368	1 441 407	1 441 407
en fin de période	1 215 623	1 215 623	1 238 726	1 238 726	1 226 170
AN5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
en début de période	108 998	111 175	118 040	133 021	133 021
en fin de période	108 309	108 309	114 919	114 919	111 175
VALEUR LIQUIDATIVE	11,224	11,224	10,779	10,779	11,029
AN6- TAUX DE RENDEMENT	10,31%	11,14%	6,11%	6,79%	5,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-05

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.06.05 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30.06.05 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30.06.05 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :**

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-06-05 un montant de 174 995 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/05	% de l'actif net
Premier marché	4 568	103 152	131 395	10,81%
BT	400	21 603	37 592	3,09%
BIAT	900	16 744	23 430	1,93%
BTEI-ADP	1 300	23 940	28 344	2,33%
SFBT	600	26 014	24 200	1,99%
UIB	1 368	14 851	17 829	1,47%
Second marché	1 090	24 918	43 600	3,59%
MONOPRIX	1 090	24 918	43 600	3,59%
Total		128 070	174 995	14,40%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-06-05 un montant de 438 848 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/05	% de l'actif net
AIL 2000 A	600	12 000	12 317	1,01%
AIL 99 A	1 200	48 000	49 679	4,09%
ATL 2002/2	500	30 000	30 375	2,50%
BIAT 2002	500	50 000	51 341	4,22%
BTKD 2002	1 000	60 000	62 150	5,11%
CIL 2002/3	500	50 000	50 756	4,18%
CIL 2002/2	500	50 000	52 367	4,31%
GL-2 99B	1 700	68 000	69 329	5,70%
TUNISIE FACTORING 2002	1 000	40 000	40 206	3,31%
TUNISIE LEASING 2001-2	500	20 000	20 328	1,67%
TOTAL	8000	428 000	438 848	36,10%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 13 032 dinars pour la période du 01/04/05 au 30/06/05 et représentent le montant des dividendes perçus et les intérêts courus ou échus au titre de la période du deuxième trimestre 2005 sur les obligations de société.

Désignation	Période du 01-04-05 au 30-06-05	Période du 01-01-05 au 30-06-05	Période du 01-04-04 au 30-06-04	Période du 01-01-04 au 30-06-04	Exercice clos le 31-12-04
Revenus des actions (dividendes)	6 665	8 105	10 946	10 946	10 946
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 367	13 328	8 070	16 955	33 095
Total	13 032	21 433	19 016	27 901	44 041

3.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/05 à 591 543 dinars et correspond à des placements à terme. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/05	% Actif net
Placement à terme	202	5 %	588 000	591 543	48,66%
Total	202		588 000	591 543	48,66%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 7 130 dinars pour la période du 01/04/05 au 30/06/05 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre de la période du deuxième trimestre 2005 sur les bons de trésors cessibles et sur les autres placements monétaires.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-04- 05 au 30-06- 05	Période du 01-01- 05 au 30-06- 05	Période du 01-04- 04 au 30-06- 04	Période du 01-01- 04 au 30-06- 04	Exercice clos le 31/12/04
Intérêts des bons de trésor	162	4 036	5 077	11 091	20 348
Intérêts des autres placements	6 968	7 487	23	49	101
Total	7 130	11 523	5 100	11 140	20 449

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à - 21 199 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	9 661
Variation de la part Revenu	-30 860
Variation de l'Actif Net	-21 199

Les mouvements sur le capital au cours de la période du deuxième trimestre 2005 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2005

Montant:	1 156 863
Nombre de titres :	108 998
Nombre d'actionnaires :	111

Souscriptions réalisées

Montant:	452 247
Nombre de titres émis :	42 610
Nombre d'actionnaires nouveaux :	27

Rachats effectués

Montant:	-459 559
Nombre de titres rachetés :	43 299
Nombre d'actionnaires sortant :	30

Capital au 30/06/2005

Montant:	1 149 550 *
Nombre de titres :	108 309
Nombre d'actionnaires :	108

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi la valeur du capital en fin de période peut être ainsi déterminée :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 149 550
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	25 487
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 963
Frais de négociation	-261
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-3 096
Capital au 30-06-05	1 191 643

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par SICAV SECURITY.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net.